Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 19 Dhoulhajja 1445
25 Juin 2024

N° 73

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1655**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1656**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1659**
Homologation de résolutions **1659**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1660**
Avis aux créanciers..... **1661**
Convocations
Sociétés anonymes **1662**
Sociétés communautaires..... **1664**
Autres sociétés **1664**
Divers
Avis au public..... **1665**
Rectificatifs **1665**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE POLYCLINIQUE CARDIOLOGIQUE DE BIZERTE - S.A

Capital social : 20.884.780 DT

Siège social : Immeuble Emeraude center, Les Jardins du Lac, 1053, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant Unique : 1282501 Q

RC : B0115832013

CNSS : 324624-62

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 18 mars 2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis sous le numéro 24701216, quittance n°3098, et conformément au certificat de réservation de dénomination sociale émis par le registre national des entreprises sous le numéro 2023458215753 en date du 7/11/2023 et en vertu du certificat de renouvellement de la validité et en vertu de la carte d'identification fiscale délivrée par la structure de contrôle des impôts Direction des moyennes Entreprises en date du 5/6/2024, dont des exemplaires de tous les documents susvisés ont été déposés au registre national des entreprises le 22/5/2024 et 12/6/2024 sous le n°202462740.

Il a été décidé de changer la dénomination sociale de la société de "la Clinique Amen Bizerte" à "Polyclinique Cardiologique de Bizerte".

2024R01686SANB2

SOCIETE DU CENTRE COMMERCIAL LAC PALACE S.A

Société anonyme

Au capital de 6.000.000 Dinars

Siège social : Centre Commercial Lac Palace (4ème étage) Les Berges du Lac de Tunis

Identifiant Unique : 0030359X

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 4 Avril 2024 enregistré à la recette des finances Lac le 3 mai 2024, sous le n°24703626, Quittance n°M053540, dont deux originaux ont été déposés au Registre National des Entreprises «RNE» le 24/5/2024 sous le n°202463685 il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023.

- Le renouvellement du mandat des administrateurs : Mr Mohsen TRABELSI, Madame Fatma TRABELSI, Mr Mehdi TRABELSI pour les exercices 2024 - 2025 et 2026.

- Nomination de la société MAAFEX en tant que commissaire aux comptes pour les exercices 2024 - 2025 et 2026.

En vertu du PV du conseil d'administration du 4 Avril 2024 enregistré à la recette des Finances Lac le 3 Mai 2024, sous le n°24703627, Quittance n°M053543 dont deux originaux ont été déposés au Registre National des Entreprises «RNE» le 24/5/2024 sous le numéro 202463685 il a été décidé à l'unanimité le renouvellement du Mandat du Président Directeur Général Monsieur Mohsen TRABELSI pour la durée de son mandat d'Administrateur de la société Lac Palace pour les exercices 2024 - 2025 et 2026 et le conseil lui confère les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les statuts de la société.

(Numéro du Dépôt principal : D24105897)

2024R01687SANB2

Notice d'augmentation de capital

Société INTER MAGHREB MEUBLES «ETAB BASLY»

Société anonyme

Au capital social de 184.360,000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Jendouba

Identifiant Unique : 0019229/Q

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Société Inter Maghreb Meubles «ETAB BASLY», S.A., ne faisant pas appel public à l'épargne, ayant principalement pour objet la menuiserie bois et métal, ce qui suit :

Suivant P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 Juin 2024, enregistré à la Recette des Finances Rue d'Alger, Jendouba le 11 Juin 2024 sous le n°24801882, quittance n°M038905, il a été décidé ce qui suit :

- La diminution du capital social de 1.843.600,000 DT à 184.360,000 DT et ce par la réduction de la valeur nominale des actions de 100,000 dinars à 10,000 dinars. L'opération a été déposée au RNE le 13/6/2024 sous le n°202469750.

- L'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de trois millions trois cent mille Dinars (3.300.000,000 DT) par l'émission de 330.000 actions nominatives nouvelles de dix Dinars chacune (10,000 DT) à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription, portant ainsi le capital actuel de cent quatre vingt quatre mille trois cent soixante Dinars (184.360,000 DT) à trois millions quatre cent quatre vingt quatre mille trois cent soixante Dinars (3.484.360,000 DT).

Le délai de souscription est fixé à 15 jours à partir de la parution de la présente notice avec la possibilité de la clôture anticipée de la souscription.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible RIB n°47 001 0000000210312 89 ouvert à WIFAK Bank - Agence Le Kram - Tunis.

Une copie du P.V de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2024, relative au projet de l'augmentation du capital social a été déposée au RNE le 13/6/2024, sous le n°AC14812024.

2024401607SANB2

Société MONTAZAH TABARKA - en liquidation - S.A

Siège social : N°19 rue du jasmin Ariana eljadida

Capital : 100.000 dt

Identifient unique : 0031450V

En vertu du P.V de l'assemblée générale extraordinaire de la société «MONTAZAH TABARKA» - en

liquidation, tenue le 24 mai 2024 et enregistré le 5/6/2024 à la recette des finances cité administrative Ariana n° de quittance 073576 n° d'enregistrement 24704077 et déposé au Registre National des Entreprises en date du 12/6/2024 sous le numéro 202469106, il a été décidé le renouvellement du mandat du liquidateur pour une année et la révision de ses honoraires.

2024401608SANB2

Société MONTAZAH TABARKA - en liquidation - S.A

Siège social : N°19 rue du jasmin Ariana eljadida

Capital : 100.000 dt

Identifient unique : 0031450V

En vertu du P.V de l'assemblée générale ordinaire de la société «MONTAZAH TABARKA» en liquidation, tenue le 24 mai 2024 et enregistré le 5/6/2024 à la recette des finances cité administrative Ariana n° de quittance 073577 n° d'enregistrement 24704076 et déposé au Registre National des Entreprises en date du 12/6/2024 sous le numéro 202469106, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du rapport moral et financier du liquidateur

- Donner quitus au liquidateur pour l'exercice précédent.

2024401609SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

La société immobilière

La société immobilière Diar Zouaoui - SARL

Son capital social est de (150 000,000 dinars tunisiens)

Siège social : 5 Rue de CAP Vert 1002 Tunis

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée daté du 25/4/2012, enregistré à la Recette des Finances Nelson Mandela Tunis le 5-5-2012 sous le n°12502423 Quittance n°29581 et déposé au Tribunal de Première Instance de Tunis le 15-6-2012, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de (150 000,000 Dt) à (1 366 000,000 Dt).

2024X00810SRLB2

STEERING WHEELS TUNISIA 1 «SWT1»

SARL au capital social de 10.000 dinars tunisiens

Siège social : Zone Industrielle Elfahs - 1140 Zaghouan

Identifiant unique : 0809885Q/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 janvier 2024 enregistré à la recette des finances El Fahs en date du 01 mars 2024 Enregistrement n°24700729, Quittance n°11211, il a été décidé ce qui suit :

- Annulation des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 janvier 2024,

- Approbation définitive du traité de fusion et la constatation de la réalisation définitive de la fusion par absorption de la société SWT1 par la Société ASW3 NADHOUR,

- La transmission universelle du patrimoine et des actifs de la société au profit de la Société ASW3 NADHOUR,

- La dissolution de la société sans liquidation à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ASW3 NADHOUR qui sera tenue en vue de la constatation de la réalisation de la fusion,

- Mettre fin aux fonctions des gérants, Messieurs Marc BRIENNE et Olivier DARCEL et de leur accorder un quitus ferme et entier pour leur gestion antérieure.

Un exemplaire original du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 janvier 2024 ainsi que du traité de fusion entre la société ASW3 NADHOUR et la société STEERING WHEELS TUNISIA 1 «SWT1» en date du 23 janvier 2024, enregistré à la Recette des Finances d'Ennadhour en date du 11 mars 2024 Enregistrement n°24500274, Quittance n°M009409, ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises - Ben Arous le 27 mai 2024 sous le numéro 202463927.

2024401600SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Douar Hicher le 10/6/2024 sous le n°024201581 Quittance n°M042573 Mr Mokthar Khlifi a vendu à Mr Ramzi Tabii. Tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Rue des Martyrs Douar Hicher exploité pour tous types de commerces.

Toutes oppositions seront déposées chez l'acheteur à son adresse n°7 avenue Mostafa Manfalouti cité 18 Janvier Ettadhamen.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 19/6/2024.

2024T00608FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 5/6/2024 quittance n° M037378 Mm Farah Boughanmi titulaire de la CIN n°07052612 et de l'identifiant unique n°A1367484 a cédé à Mr. Amir Ben Tmim titulaire de la CIN n°07091323, le fonds de commerce, sis au n°58 au rez-de-chaussée de l'immeuble sise à la Rue Habib Bourguiba quartier Imen Ezzahra Ben Arous.

Les éventuelles oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de Maître Kouraichi Imed avocat, 102 rue Radhia Haddad Tunis.

Le présent avis a été publié au journal Quotidien le 20/6/2024.

2024T00612FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 30/5/2024 enregistré à la recette des finances Dar Chabene Fehri - Nabeul le 3/6/2024, sous le n°24201628 quittance n°M036186, Mme. Lobna El Gaied, résidant 75 Av.

Bir Chalouf - Nabeul, a vendu à Mr. Mohamed Sahbi Boughzela, demeurant Résidence Ibiza, Cité El Wafa - Nabeul, la totalité du fonds de commerce, du café «PLANETE FOOT CAFE» sis au Boulevard 7 Novembre (Route du Lido) Dar Chabene Fehri - Nabeul exploité dans l'activité d'un café de 1ère catégorie, MF : 1185951W. Toute opposition doit être faite entre les mains de l'Avocat rédacteur de l'acte Mr Anis Ben Kahla, 49 Av. Habib Bourguiba - Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication du présent au J.O.R.T.

Cette vente a fait l'objet d'une publication au journal «Al Chourouk» du 8/6/2024 page 7.

2024T00614FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 6 et 10 juin 2024, enregistré à la recette des finances de Nabeul, le 12 juin 2024, quittance n°M071282 sous le n° d'enregistrement 24204250 ; Monsieur Mohamed Anis Ben Mohamed Hwes titulaire de CIN n°06269673, délivrée à Tunis le 7/01/2012 résident à Rue el Bachir Sfar Nabeul vend et cède à la société PAX MAX STE en état de constitution représentée par son gérant Nadia Bent Abdel Razak Bouzraa Ep Mbarek El Khamessi titulaire de CIN n°03753661 délivrée à Tunis le 21/5/1998, résidente à 1 Rue el Kods Ben Arous la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Taieb Mehiri Nabeul. Les éventuelles oppositions peuvent se faire dans les délais de 20 jours de la date de publication de cette vente au journal officiel et cela entre les mains de l'acheteuse sis à l'avenue Taieb Mehiri Nabeul.

Annonce parue au quotidien la presse du 19/6/2024 page n°12.

2024T00615FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente, enregistré à la recette des finances de La Marsa le 14/6/2024 sous le n°24204063 reçu n°M86204. La société tunisienne des articles de fêtes IU 1121860T domiciliée à La Soukra 35 Avenue de L'UMA.

A cédé à la société select hardware. SA. IU 0817422H domicilié à La Soukra 62 Avenue de L'UMA, tout le fonds de commerce exploité dans le local sis au 03 rue les Hafsides La Marsa plage la Marsa.

Toutes les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au JORT, parue au journal le Quotidien du 21/6/2024 (IP224/6527) entre les mains du rédacteur de l'acte de vente Maître Chaabouni Hassen Avocat cin 05279514 du 30/01/2000 MF 000/P/A/513805H domicilié à «L'ATAC» 12 rue de Hollande Tunis.

2024T00617FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat écrit en date du 13 février 2024 (13-02-2024) et enregistré à la recette des finances de Mater Bizerte le 25 mars 2024, numéro de récépissé 021789M, numéro d'enregistrement 24200726, l'émetteur de la société «ESPRIT DE PARFUM», représentée en la personne de son agent, M. Muhammad bin Omar bin Younis Al-Saidani, à Mme Karima bint Omar bin Younes Al-Saidani, toutes origines commerciales et celles exploitées dans l'activité de commerce de parfums et cosmétiques en détail, située sur la route de Tabarka, à côté de Balnour, 7030 Mater Bizerte, avec ses éléments matériels et moraux.

Ce dernier a été publié dans les journaux Al Shorouk et Quotidien le 11 juin 2024. Les objections au paiement du prix vendu entre les mains de l'acheteur, dont le siège social est situé à la route de Tabarka, à côté de Bel Nour, 7030 Mater Bizerte, seront acceptées dans un délai maximum de vingt jours, à compter de la date d'émission de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024R01682FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente en date du 20 juin 2024 enregistré à la recette des finances El Manar 1 le 20 juin 2024 sous le numéro 24202262 reçu n°M051555, Madame Aida Toumi titulaire de la CIN n°07414843 et identifiant unique n°1347803 a vendu à Monsieur Mahdi Toumi titulaire de la CIN n°07470449 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels représentant une pharmacie de jour sise à la rue el Faouz 74 Ibn Khaldoun - el Omrane.

Toutes les oppositions seront reçues auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Essahafa le 22 juin 2024.

2024R01700FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 9/5/2024 et enregistré à la recette des finances Route de Tunis - Sfax le 30/5/2024 numéro de quittance M064975 n° d'enregistrement 24202525, la Société Workman de Commerce, en la personne de son représentant légal, SARL, inscrite au registre national des entreprises sous le n°1525249/Y dont le siège social est Rue Yasser Arafat 4021 Kalaa Sghira Sousse, a vendu à la Société Tuniso-Italienne de Distribution STID, en la personne de son représentant légal, SARL, inscrite au registre national des entreprises sous le n°0455987 E dont le siège social est Rue Khaznadar 4011 Hammam Sousse - Sousse la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local situé à la résidence Nour route Mahdia km2 Sfax.

Toutes oppositions doivent être adressées à l'intention de l'acheteur Société Tuniso-Italienne de Distribution, demeurant à la Rue Khaznadar 4011 Hammam - Sousse, Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de La République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk du mercredi 12/6/2024.

2024S00828FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, signature légalisée devant la commune Esehline le 28/5/2024 et enregistré à

la recette des finances Esahline le 3/6/2024 Reçu n°Mo24505 n° d'enregistrement 24201176, Hassen ben Nejma titulaire n°04045479 le 28/11/2018 ; vend à Mokles Ben Yahya la totalité du fonds de commerce situé à l'avenue Ali Elbelhwen Route El Mehdiya, les oppositions seront effectuées chez l'acheteur au quartier général du fonds de commerce situé à l'avenue Ali Elbelhwen Route El Mehdiya et ce dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 7/6/2024.

2024S00829FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé et enregistré le 9/5/2024 à la recette des finances d'Enfidha quittance n°M030983 enregistrement n°24200915 publié au journal Echourouk le 5/6/2024 Oum Essaad ben Kilani épouse ben Hammouda cède à Dalel Saidi épouse Debech qui accepte la totalité du fonds de commerce qui consiste en un local sis au marché municipal d'enfidha destiné à la vente des fruits et légumes.

Les oppositions doivent parvenir à l'étude de Maître Kais Ben Ahmed avocat à la cour de cassation sis à rue Turquie Sahloul Sousse dans les délais prévus par la loi.

2024S00833FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente du 22/12/2023, enregistré à la recette des finances de Sousse le 4/4/2024, quittance M025847, Madame Ibtissem bent Salem Ardaoui vend à la société à responsabilité limitée "Boulangerie Pâtisserie Fleure de Pain", tout le fonds de commerce d'une boulangerie portant la carte industrielle T 10523, sis à rue Errahma cité Ezzouhour Sousse selon l'unique identifiant du Registre National des Entreprises n°1255831D du 22/12/2023.

Les oppositions éventuelles devront être faites entre les mains de gérant monsieur Monder Limem au local rue Errahma cité Ezzouhour Sousse et ce dans un délai ne dépassant pas les vingt (20) jours à partir de la date de la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du 8/6/2024

2024S00837FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 29 Mai 2024 enregistré à la recette des finances Route de Tunis à Sfax, le 5 Juin 2024 quittance n°M066274 enregistrement n°24202608, Abderrazek Hamrouni (cin 08883945) a cédé à Smira Zouari (cin 05306995), la totalité du fonds de commerce consistant au commerce des produits alimentaires en détail "Oulet El Amen" sis à la Route Saltnia km 5 à Sfax, avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de Maître Hassene ABID, Imm. El Manar bloc C 1er étage n°4 Sfax 3000, dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication Cette annonce a été publiée au journal "Le Quotidien" parue le 21 juin 2024.

2024X00811FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat signé le 4/6/2024 enregistré à la recette des finances de La Goulette le 19/6/2024 quittance n°M082530 enregistrement n°24205227.

Mme. Selma bent Khalifa Taboubi titulaire de la C.I.N n°00305724 a vendu tout le fonds de commerce destiné pour le lavage des automobiles sis au 6 rue Khaled Ibn Al Walid l'Aouina 2045 Tunis à Mme Souhir bent Nouri Chamsi titulaire de la C.I.N n°05569816.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 26 Juin 2024.

2024401610FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à Grombalia le 30/5/2024 n°M065923 Quittance n°24303037 M. Jamila Chikhawi CIN n°03654209 demeurante à Torki Grombalia a donné en location gérance à M. Tarek Ben Kacem CIN 06288097 demeurant à Torki Grombalia la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant en un Café dénommé «CAFE ECHABEB» situé à Torki Grombalia son identifiant RNE 1817159N pour une durée de deux ans renouvelables commençant le 01/6/2024.

Un extrait de cette insertion est publié aux journaux quotidiens Essahafa et la Presse le 11/6/2024.

2024T00609FCCC3

Location du fonds de commerce

Selon le contrat de location de fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M003203 ; Monsieur Fouad Khadouma titulaire de la C.I.N 03091107, a loué le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à la rue Gabès Ksar Gafsa à Monsieur Haythem Tlijani son numéro de C.I.N est 09997920 Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse de locataire Monsieur Haythem Tlijani demeurant à cité Hachad Lalla Ksar Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de location est faite au journal «Echourouk» du 6/02/2024.

2024S00832FCCC3

Avis

En vertu d'un acte sous-seing privé du 31 Mai 2024 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche Tunis le 3 Juin 2024 reçu n°52895 enregistrement n°24302588 Monsieur Ahmed Taher Rekik a loué à Monsieur Ala Eddine Rekik agissant pour le compte de la société «Roud Ribar» SURL, la Totalité du fonds de commerce exploité au rez-de-

chaussée de l'immeuble 35 avenue Taieb Mehiri Tunis activité vente et réparation des pneus pour une période de deux années commençant le 01/6/2024 et finissant le 31/5/2026 renouvelable.

Le présent avis a été publié au journal La Presse le 15 Juin 2024.

2024401613FCCC3

Avis

En vertu d'un acte sous-seing privé du 31 Mai 2024 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche Tunis le 3 Juin 2024 reçu n°52895 enregistrement n°24302587 Monsieur Ahmed Taher Rekik CIN n°09016478 et Monsieur Ala Eddine Rekik CIN n°09010103 ont résilié le contrat de location du fonds de commerce exploité au rez-de-chaussée de l'immeuble 35 avenue Taieb Mehiri Tunis activité vente et réparation des pneus objet de l'acte sous-seing privé du 17 et 19 Janvier 2024 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche Tunis le 24 Janvier 2024 reçu n°7473 enregistrement n°24300392.

Le présent avis a été publié au journal La Presse le 15 Juin 2024.

2024401614FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndic des copropriétaires

«Résidence Dorret Al Bouhaira» Les Jardins du Lac

Constitution du syndic de la résidence «Dorret Al Bouhaira» à la suite de l'assemblée générale des copropriétaires du 19 mars 2024 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances les Berges du Lac le 02 avril 2024 sous le numéro 24802728, quittance numéro M038408 et approuvé par la municipalité de la Goulette le 14 juin 2024 sous le numéro 20, il a été désigné :

Mr Khalil Adab président du syndic

Société LUXUS représentée par Mr Mousser Ben Abdessalem gestionnaire du syndic.

2024R01679APSF1

Constitution

Nom de l'association : Bright Tunisia - Rayonnement de Tunisie

Siège social : 69 avenue Taieb Mhiri Tunis 1002

Thème de l'association : Protection de l'environnement et propreté des lieux

Les objectifs de l'association :

1) Sensibiliser la communauté à l'importance de l'intégrité environnementale et diffuser la culture environnementale nécessaire à la préservation de la nature avec ses éléments et ses richesses.

2) Mener des campagnes de sensibilisation à la propreté et à la protection de l'environnement et éliminer les risques de pollution par la diffusion des modes de vie respectueux de l'environnement qui ne nuisent pas ou ne polluent pas l'environnement dans lequel nous vivons.

3) Contribuer et mobiliser à des campagnes de propreté en Tunisie.

4) Soutenir et encourager les activités visant à préserver l'environnement et le paysage.

5) Mener des activités sociales, des campagnes de sensibilisation, des réunions, des séminaires et des ateliers pour diffuser un comportement environnemental civilisé.

6) Encourager les pratiques environnementales saines qui servent la notion de développement durable et inclusif en général.

7) Solliciter à travers la communication directe avec les différents membres de la communauté et par le biais de divers médias et plateformes des réseaux sociaux, pour répandre la mentalité d'appartenance à la patrie en maintenant sa propreté et son image devant le monde entier.

8) Orienter les consommateurs vers des modes de consommation respectueux de l'environnement.

9) Coopérer et conclure des partenariats et des accords avec des organisations, des organismes, des associations, des structures, des départements et des institutions gouvernementales, non gouvernementales et internationales intéressées et actives dans le domaine de protection de l'environnement, et la prévention de la pollution, et la conservation des ressources naturelles, pour soumettre des programmes, des propositions, des recommandations et des projets de lois pour protéger l'environnement et préserver son intégrité.

Autorité exécutive :

Karim Hammami : Président de l'association

Abdennaji Amama : Vice-président et chargé des relations internationales

Amal Ben Ammar : Secrétaire générale

Karim Tissaoui : Trésorier

Bochra Sayadi : Chargée de la communication et des médias

Bachir Bhira : Chargé des affaires culturelles et sociales.

2024R01684APSF1

Homologation de résolutions

Election du comité d'un syndic

Immeuble «Hadrumet»

Place Farhat Hached - Sousse

Suivant PV en date du 23/6/2022, déposé à la municipalité de Sousse le 20/6/2024, enregistré à la recette des finances de Rue de l'indépendance Sousse le 5/07/2022 sous n°22702444 Quittance M038329, il a été mentionné l'élection du comité qui se compose :

Président : Mr Mustapha Lotfi Belajouza

Trésorier : Mr Mongi Guetat.

2024S00834APSF2

Syndicat des copropriétaires de la résidence

Belvédère sis à la route de Tunis km4 Merkez Bouassida - Sfax

En vertu du PV de l'AGO de la résidence Belvédère, du 17 mars

2024, enregistré à la recette des finances le 27 mai 2024, sous le n°24803021, quittance n°M003333, un quitus, à l'unanimité et sans réserve, a été accordé au président, trésorier, membres du comité syndical et à Mr Cheikhrouhou Nizar, syndic immobilier professionnel, pour la période du 20 février 2021 au 16 mars 2024.

Et en vertu du dit PV, et à l'unanimité des voix, le comité syndical est composé de :

- Mr Hamza Bassem, gérant de la société HAMZA de promotion immobilière : Président du syndicat

- Mme Jmal Rihab : Trésorière

- Mr El Euch Hafedh : Membre

L'AGO a ratifié, à l'unanimité, le renouvellement du contrat de Mr Cheikhrouhou Nizar en tant que syndic immobilier professionnel pour une année renouvelable par tacite reconduction».

2024X00813APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél/Fax : 71.237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE 1237/A, Représentée par son P.D.G, siège social sise à la rue Hédi Nouira - Tunis

2) La débitrice principale : la Sté OLIVER MODE, S.A.R.L, RC N17362000B, représentée par son gérant, sise à l'Avenue Habib Bourguiba Haouiria et à la rue 7 novembre, Boukrim, Haouria - Gouvernorat de Nabeul

3) Débitrice saisie : Habiba Ben Romdhane Veuve Ben Ali, CIN n°01696838 sise à l'Avenue Ali Belhaouine Saheb Jebel Haouria - Nabeul.

4) Avocat Poursuivant : M. Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720 KAP000

5) L'immeuble mis en vente :

Ce sont des parts immobilières de 3129,0856 de la totalité de 48573 parts objet du T.F 528988 Nabeul dénommé "BIR OUSTANI" situé à SAHEB JEBEL, c'est un terrain à vocation Agricole presque rectangulaire se trouve à 13 km d'el haouria et de 105 Km de Tunis.

6) Le prix de l'immeuble mis en vente : le prix de l'immeuble mis en vente, est fixé à 67.827,915 dt outre les frais et les dépenses qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 22 juillet 2024 (22-7-2024) à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2024R01675VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél/Fax : 71.237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNA sous le n°1237/A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira. - En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) La Débitrice principale : 1) SOCIETE ULYSSE PETROLIUM ENGEGNEERING ; SARL. Siège Résidence Palais du Golfe Bloc D App 6 Rue Lac Mâlaren Les Berges du Lac Tunis. RC Tunis 243532005 B/ représentée par son gérant

3) M. Hichem Dahane ; CIN 01657529 demeurant à la Rue Mongi Slim - Nabeul élisant leurs domiciles chez Me. Oualid Ben Amor Avocat ATR rue 8000 Immeuble Montplaisir Center 2ème étage B02/1073 Tunis.

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 rue Aberrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

5) L'immeuble mis en vente : Un immeuble objet T.F 579743 Nabeul situé à Nabeul délégation de Nabeul gouvernorat de Nabeul une villa d'un RDC et un étage d'une superficie globale de 789 m² avec toutes les commodités électricité ;GAZ; ETC ...

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 3.650.179,620 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 22 juillet 2024 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2024R01676VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B196131999 Tunis, en la personne de son représentant légal dont le siège social est à Tunis, 52 avenue Habib Bourguiba substituée à la place de la SOCIETE TUNISIENNE de banque en vertu de la convention de cession de créances sur la base de la loi n°98-4 du 02/02/1998.

Partie saisie : Héritiers feu Mohamed Taher bel Hadj Salem, qui sont : Sa veuve et ses fils

1/ Fatma bent Salah ben Abdelkader el Zardi

2/ Zineb bent Mohamed Taher bel Hadj Salem

3/ Salem ben Mohamed Taher bel Hadj Salem

4/ Khaled ben Mohamed Taher bel Hadj Salem

5/ Nabil ben Mohamed Taher bel Hadj Salem

6/ Riadh ben Mohamed Taher bel Hadj Salem, Tous demeurant à 80 rue Abou Hmed Ghazelli, Sousse

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : 1/ la moitié de la propriété revenant seulement à madame Fatma bent

Salah ben Abdelkader el Zardi, objet du titre foncier n°66044 Sousse dénommé «villa salem» d'une superficie globale de 1517 m², il s'agit d'une villa style américain sise à Bouhssina Sousse.

2/ La totalité de la propriété revenant à tous les saisis, objet du titre foncier n°90924 Sousse dénommé «sucrerie du centre» d'une superficie globale de 1498 m² sise à sidi Abdelhamid délégation de Sousse.

Mise à prix globale : 1/ la mise à prix de la moitié de propriété objet di titre foncier 66044 Sousse est fixée à la somme de huit cent cinquante deux mille six cent cinquante dinars (852.650.000 DT).

2/ La totalité de la propriété objet du titre foncier n°90924 Sousse est fixée à la somme de un million cinq cent soixante douze mille, neuf cent dinars (1.572.900.000 DT). La mise à prix totale de deux terrains est fixée à la somme de deux millions quatre cent vingt cinq mille cinq cent cinquante dinars (2.425.550.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 29/7/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S00835VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE société anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

Parties saisies : 1/ Société TYM DISTRIBUTION, SARL, débitrice principale, inscrite au registre national des entreprises sous n°1230424J, dont le siège social est avenue Farhat Hached, immeuble ben hassin , hammam sousse.

2/ Omar ben Mustapha Abbes, caution hypothécaire, demeurant à sidi bouali, sod el jawfi.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr , Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : 1/ la totalité des parts indivises d'une superficie de 3800 m², revenant à la débitrice dans la propriété sise à chott Meriem, Sousse, objet du titre foncier n°12485 Sousse.

2/ La totalité de la propriété d'une surface de 69570 m² revenant caution hypothécaire, sise à sod el jawfi délégation Kalaa Kebira, Sousse objet du titre foncier n°6124 sousse.

Mise à prix : 1/ la mise à prix des parts indivises de 3800 m² objet du titre foncier n°12485 Sousse est fixée à la somme de quatre vingt quinze mille dinars (95.000.000 DT).

2/ La mise à prix de la totalité de propriété objet du titre 6214 de 69570 m² est fixée à la somme de trois cent quarante sept mille huit cent cinquante dinars (347.850.000 DT).

La mise à prix totale de deux terrains est fixée à la somme de quatre cent quarante deux mille huit cent cinquante dinars (442.850.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu mardi le 23/7/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 9 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S00836VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un mandataire judiciaire

Et convocation d'une assemblée générale

Pour la nomination de représentants de l'état

Au conseil d'administration de la société

Société «INDUSTRIES ALIMENTAIRES DE TUNISIE. S.A

Route de Khelidia Naassen Gouvernorat de Ben Arous

Identifiant unique : 0610325P

En vertu d'un jugement du Tribunal de Première Instance de Ben Arous en date du 7 Mai 2024, en 1ère instance et en référé, il a été décidé la nomination de Monsieur Nizar Alouini (son cabinet au 18 rue Ibn Koutaiba 2037 El Menzah 7 Tunis, tél : 71.232.112, fax : 71.750.827), mandataire judiciaire afin de convoquer une Assemblée Générale de la Société Industries Alimentaires de Tunisie (I.A.T) S.A et ce le Mercredi 10 juillet 2024 à 10 heures au siège de la société et délibérer sur la nomination de représentants de l'Etat au Conseil d'Administration de la société dont l'objet est

- Acceptation de l'Assemblée Générale de la Société la nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration de la Société représentants l'Etat Tunisien après la confiscation des actions en propriétés de Mohamed Marouane Mabrouk.

2024T00613VEPA2

Cession de la société Tunisie EVIERS «CUCCINA»

Société anonyme

Identifiant unique : 859644B

Appel d'offres pour la cession de la société Tunisie EVIERS «CUCCINA»

Suite au procès-verbal du tribunal de première Instance de Zaghouan du 6

juin 2024 relatif à l'affaire n°27 concernant la société Tunisie Eviers «CUCCINA» sise à la Zone Industrielle Jbel Ouest 1111 Zaghouan, le Contrôleur d'exécution annonce la cession de la Société Tunisie Eviers «CUCCINA» au tiers.

Tout intéressé par le présent appel d'offre est invité à retirer le cahier des charges du bureau de contrôleur d'exécution sis à l'immeuble n°02, 2ème étage route Mjez El Beb cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis contre le paiement de la somme de 200 Dinars.

Les offres doivent être adressées avec le cahier des charges et les documents y afférent sous pli fermé et ce au plus tard dans trois mois à compter de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Pour plus de renseignement, contactez le bureau du contrôleur d'exécution au 71559671.

2024R01674VEPA2

Jugement de tutelle

Suivant jugement n°708 rendu le 19/11/2023

Le tribunal statuant en premier ressort,

Prononce la nomination de : Maher ben Omar Ben Haj Ali, tuteur de : Soufien ben Omar Ben Haj Ali, interdit légal en vertu du jugement de statut personnel sous numéro : 78449 du 16/12/2022, rendu par le Tribunal de Première Instance de Gafsa, en vue de s'occuper de ses affaires, et d'administrer ses biens dans son intérêt, conformément à la Loi et désigne les dépenses réglementaires à la charge du demandeur.

2024R01680VEPA2

Vente de la Société

«EXCEL FISH comme unité économique constituée des bâtiments» - SA

Capital social : 8.450.000 dt

Siège social : Rue Mohamed 5 port de Sousse

IU : 1179546YNM/000

En vertu de la décision judiciaire rendu par le tribunal de première instance de Sousse le 10/6/2024 dossier sous le n°90, il a été décidé :

La vente de la société «EXCEL FISH comme unité économique constitué des bâtiments» d'un montant de 245.828.074 dinars.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 12 juin 2024 ou directement au bureau de au nom de Mr le syndic au plus tard à 12 heures.

Pour plus de renseignement, contacter le numéro au suivant : 73214511.

2024R01688VEPA2

Avis de distribution

Suite à la décision n°676 du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Sfax ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de la vente sur saisie des biens du débiteur Société EL AMENA déposés à la caisse des dépôts et consignations le 14/02/2024 quittance n° R005307.

Suite à la demande de distribution des deniers présentée au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax par Maître Nada Ayadi Avocate pour le compte de Société EL AMENA, tous créanciers qui entendent participer à la distribution des deniers doivent en application de l'article 468 CPCC, dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2024X00804VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 18 juillet 2024

SOCIETE TOURISTIQUE SAHARA PALACE S.T.S.P

Société anonyme

Capital social : 8.000.000 de Dinars

Siège social : 70 - 72 Avenue Habib Bourguiba 1000 - Tunis

Matricule fiscal : 957107C

Le Conseil d'Administration tenu le 06 Juin 2024 convoque les actionnaires de la société STSP à l'Assemblée Générale ordinaire devant se tenir le 18 Juillet 2024 à 10 heures au siège de la société 70-72 Avenue Habib Bourguiba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture, examen et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2023 ;

2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des Etats Financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2023

3- Approbation des conventions réglementées ;

4- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2023 ;

5- Quitus aux Administrateurs ;

6- Pouvoirs.

2024T00610SANB3

Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2024

SOCIETE TOURISTIQUE SAHARA PALACE

S.T.S.P

Société anonyme

Capital social : 8.000.000 de Dinars

Siège social : 70 - 72 Avenue Habib Bourguiba 1000 - Tunis

Matricule fiscal : 957107C

Le Conseil d'Administration tenu le 6 Juin 2024 convoque les actionnaires de la société STSP à l'Assemblée

Générale Extraordinaire devant se tenir le 18 Juillet 2024 à 11 heures au siège de la société 70-72 Avenue Habib Bourguiba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Maintien de l'activité de la Société en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales;

2. Pouvoir.

2024T00611SANB3

Convocation

POLYCLINIQUE DE CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET GENERALE

POLYCLINIQUE AMILCAR.SA

Au capital de 28 800 000 DT

Siège social : Résidence "TEJ ENNASR II", Imm. C, Appt. CJ1 - 2037 Ennasr II Ariana

Identifiant Unique : 1290626 A

Messieurs les actionnaires de la société POLYCLINIQUE DE CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET GENERALE - POLYCLINIQUE AMILCAR sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 18 Juillet 2024 à 8H30 au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modalités de convocation et de tenue de l'assemblée générale

2- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023

5- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

6- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

7- Affectation des résultats.

8- Quitus aux membres du Conseil d'administration.

9- Fixation des jetons de présence.

10- Pouvoirs pour formalités.

11- Questions diverses.

Ils sont, en outre, priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le même jour à 9H30 au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modalités de convocation et de tenue de l'assemblée générale

2- Changement de la dénomination sociale

3- Modification des statuts de la société

4- Opportunités de financement

5- Questions diverses.

Tous les documents des deux assemblées sont mis à votre disposition au siège social.

2024401604SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2024

ECOMAT

Société anonyme

Au capital de 9 192 100 dinars

Siège social : Green Center, Rue du lac de Constance 1053 - Les Berges du Lac - Tunis, Tunisie

M.F : 1341820 J/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de ECOMA T sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16/7/2024 à 11h à l'usine Ecomat sise à la Z.I. El Wifek - OUDHNA. TUNISIE, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la validité de l'Assemblée.

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023.

3. Lecture du rapport Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023.

4. Lecture et Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

5. Approbation des conventions et opérations spéciales relatives à l'exercice 2023.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Pouvoirs au porteur.

2024401605SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LAROUSSA

«EL MAJEN»

Société anonyme

Au capital de 700.000 dinars

Siège social : Pacha Center Immeuble B App.B11 4ème étage Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis

R.N.E : 1061204F

M.F : 1061204F/N/M/000

CNSS : 45656078

Messieurs les actionnaires de la société SMVDA LAROUSSA «EL MAJEN» sont convoqués pour l'assemblée générale ordinaire de la société qui se réunira le vendredi 26 juillet 2024 à 10 heures au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos les 31 décembre 2023

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos les 31 décembre 2023

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023

4- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023

5- Quitus aux administrateurs

6- Approbation des conventions réglementées

7- Nomination des administrateurs

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

9- Questions diverses.

2024401606SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

NEW WORLD CLINIC

Société anonyme

Au capital de 6.600.000 Dinars Tunisiens

Siège social : Appartement 2G6, 74 Avenue Hèdi Nouira Cité Ennasr 2037 Tunis

Identifiant unique : 1418002B

Les actionnaires du capital de la société sont invités à assister aux délibérations de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra mercredi le 12 juillet 2024 à dix heures du matin à la clinique pédiatrique de Tunis située aux Jardins d'El Manzah II pour examiner l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation.

2. Lecture des états financiers, du rapport de gestion pour l'année 2022 et des rapports du commissaire aux comptes pour le même exercice.

3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil arrêtés au 31/12/2022.

4. Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2022.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

7. Pouvoir pour formalités.

2024401611SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

NEW WORLD CLINIC

Société anonyme

Au capital de 6.600.000 Dinars Tunisiens

Siège social : Appartement 2G6, 74 Avenue Hédi Nouira Cité Ennasr 2037 Tunis

Identifiant unique : 1418002B

Les actionnaires du capital de la société sont invités à assister aux délibérations de l'assemblée générale Extraordinaire, qui se tiendra mercredi le 12 juillet 2024 à 11 heures du matin à la clinique pédiatrique de Tunis située aux Jardins d'El Manzah II, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1. Changement de l'adresse du siège social de la société.

2. Modification corrélative des statuts.

3. Décision de la continuité de l'exploitation.

4. Pouvoir pour formalités.

2024401612SANB3

Sociétés communautaires

Avis

Conformément aux dispositions du décret n°15 de 2022 concernant les entreprises communautaires dans son deuxième chapitre, chapitre 16, point 16, et sur la base du chapitre n°35 du même décret et sur la base de ce qui a été indiqué dans le modèle du règlement intérieur de la société des entreprises communautaires régionales publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n°55 en date du 19 mai 2022. Dans son deuxième chapitre, chapitre n° 4, point n°15, ainsi que selon ce qui a été indiqué dans l'Information Bulletin n°2023R00106SODB1 au Journal Officiel n°8 du 18/01/2023 à la page n° 114, qui explique le mode de convocation de l'Assemblée Constituante et l'effet de la libération de l'intégralité du capital du fondateur et de la fermeture de la porte de souscription.

L'assemblée Générale de la fondation de la société communautaire AGRI ORBATA Société communautaire régionale

Adresse du siège social : Mancher Lhalfa Gsar Gafsa

Les actionnaires du capital social fondateur de la société sont convoqués à l'assemblée générale fondation prévue le 21 juillet 2024 à 9h dans la salle des réunions au complexe de jeunes de Gafsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ L'approbation des statuts de la société

2/ Les élections des membres du conseil d'administration

3/ La désignation du commissaire aux comptes.

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, l'assemblée sera reportée au 4 août 2024 au même lieu et heure.

2024R01681SODB3

Autres sociétés

Convocation

STE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES AGRICOLES GHAZZA

Avenue Habib Bourguiba, Beni Khiyar 8060 - Nabeul

M.F : 1856235G/P/N/000

La société mutuelle de Base de services agricoles GHAZZA invite tous ses adhérents à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 10/7/2024 à 10 heures du matin au siège social situé à l'avenue Habib Bourguiba, Beni Khiyar, Nabeul.

Ordre du jour :

1- Acceptation de nouvelles adhérences.

2024R01677SODB3

Convocation

STE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES AGRICOLES GHAZZA

Avenue Habib Bourguiba, Beni Khiyar 8060 - Nabeul

M.F : 1856235G/P/N/000

La société mutuelle de Base de services agricoles GHAZZA invite tous ses adhérents à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 10/7/2024 à 11 heures du matin au siège social situé à l'avenue Habib Bourguiba, Beni Khiyar, Nabeul.

Ordre du jour :

1- Augmentation du capital social.

2024R01678SODB3

Assemblée générale ordinaire 2023

Société mutuelle de base de services agricoles

"EL Karama" Ras Fartout Bir Ali - Sfax

Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "EL Karama" Ras Fartout Bir Ali Sfax a l'honneur d'inviter tous ses adhérents à participer à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2023 qui sera tenue le jeudi 11 juillet 2024 à 9 heures et demi du matin au siège de Société mutuelle à Ras Fartout au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier du conseil d'administration et présentation des états financiers de l'exercice 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2023.

- Discussion des rapports du conseil d'administration et approbation par l'assemblée générale (donner ou refuser le quitus aux administrateurs).

- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

- Admission de nouveaux adhérents et assainissement de la liste des adhérents.

- Election du tiers des membres du conseil d'administration.

Observation :

- Les états financiers et les rapports seront mis à la disposition des adhérents 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

Le dépôt des candidatures des membres du conseil d'administration débute le Mercredi 6 Juin 2024 jusqu'au vendredi 26 Juin 2024 par lettre recommandée avec accusé de réception au nom du président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "Elkarama" Rass fartout - Bir Ali.

2024X00806SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Madame Hedia Bint Ali Harabi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08157080, née le 5 juillet 1981, annonce qu'elle a perdu le titre de propriété numéro 58378, relatif à l'enregistrement immobilier numéro 90165, pour un terrain situé au quartier Al-Marfa, OuladHaffouz, qu'elle a acquis par achat en 2016, selon un certificat de perte délivré par le Centre de la Garde Nationale d'Oulad Haffouz, sous numéro 1387, en date du 28/5/2024 et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale.

2024X00805DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Nesrine Ben Ammar CIN 05392935 déclare qu'elle a perdu son contrat de propriété de 2 terrains situés à Hencha Sfax le premier de 150 pieds d'oliviers et le deuxième de 109 pieds d'oliviers rédigé par le notaire Tarek Osman daté du 3 février 2010 qu'elle désire avoir un nouveau titre qui remplace le 1er. Celui qui a droit doit inscrire son opposition au bureau du notaire Chroudi Nassim place 02 Mars Jebenaina Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2024X00807DIVD2

Avis

Mr Mourad Ghorbel déclare la perte de titre de propriété d'une parcelle de terre de 787m² située à la route Manzel Chaker km 4 il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2024X00808DIVD2

Avis

Madame Mabrouka Bent Farah Ben Braik Benrzik Avise être propriétaire d'une parcelle de terre une partie contenant des pieds d'oliviers et des arbres fruitiers et le reste terre nue d'une superficie de 14921 m² sise à wad elkabir ettorba Aghareb - Sfax et que son titre de propriété étant perdu elle veut en extraire un deuxième original. Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X00809DIVD2

Rectificatifs

Rectification

Suite à l'annonce n°2024X00722DIVD2 parue au JORT n°64 en date du 4/6/2024

Lire : 24171 m² au lieu de 2417m² et le reste sans modification.

2024X00814RECZ9